

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU RHÔNE  
Communauté de communes de la vallée du Garon



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2024-31**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à 20h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le dix-neuf mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Montagny, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Laurence BEUGRAS

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37  
Nombre de conseillers communautaires présents : 30  
Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 5  
Nombre de conseillers communautaires absents : 2

PRESENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, MM. Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Damien COMBET, Thierry DILLESEGER, Mmes Marie DECHESNE, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, MM. Grégory NOWAK, Mmes Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Catherine STARON, M. Roland WILPUTTE.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Pierre FRESSYNET  
M. Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Patricia GRANGE  
M. Jérôme CROZET donne pouvoir à M. Grégory NOWAK  
M. Jean-François PERRAUD donne pouvoir à M. Damien COMBET  
Mme Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à Mme Valérie GRILLON

ABSENTS :

M. Jean-Luc BERARD  
Mme Christiane CONSTANT

*Publiée le 28 mars 2024*

**Objet : Subvention partenariale sur l'année 2024 – Association Sud-Ouest Emploi (SOE)**

---

Vu le rapport par lequel M. Serge Bérard expose ce qui suit :

Considérant les commissions économiques et vie des entreprises en date du 5 mars 2024 avec la présentation de l'ensemble des actions menées par les partenaires en 2023 suite aux bilans présentés par les partenaires courant décembre 2023 et janvier-février 2024 pour valider les

bilans et les objectifs, et l'avis favorable cette dernière pour reconduire le programme d'actions menées par la CCVG en lien avec ses partenaires pour 2024.

Le budget primitif 2024 (ch. 65) prévoit le versement de plusieurs subventions aux organismes œuvrant pour le développement économique sur le territoire de la CCVG sur la base de la convention d'actions détaillées ci-dessous :

La Communauté de Communes de la Vallée du Garon a tissé, depuis quelques années, un début de partenariat avec l'association Sud-Ouest Emploi pour déployer, auprès des entreprises du territoire, des actions d'animation en matière de ressources humaines et des actions de promotion de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Sud-Ouest Emploi assurera pour l'année 2024 la promotion des actions, la gestion des inscriptions, l'animation et l'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires, et plus largement le cas échéant, contribuera à la diffusion du programme d'actions de la CCVG dans son réseau.

Pour l'année 2024, Sud-ouest emploi s'engage à :

- Assurer un appui RH auprès des TPE / PME de la CCVG ;
- Assurer un programme d'animation et d'information auprès des entreprises du territoire autour des thématique (recrutement, marque employeur, outils de recrutement, RSE, sourcing ...) dans le cadre du programme de réunion d'information ou dans la participation au démarche « club RH » ;
- Développer la responsabilité sociétale des entreprises (démarche RSE) ;
- Booster l'attractivité économique des secteurs employeurs du territoire et des métiers en tension- opération « Bus de JOB » ;
- Booster la marque employeur des entreprises de la CCVG ;

**Cf. annexes :**

- *Bilan action SOE 2023*
- *Convention SOE (Sud-Ouest Emploi)*

La CCVG est sollicitée pour un montant de subvention de 15 000 euros pour les actions de l'association Sud-Ouest Emploi en 2024 et d'une cotisation annuelle de 500 euros.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants

**APPROUVE le bilan d'action 2023 listée ci-avant ;**

**AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la transaction ;**

**DIT que les crédits sont inscrits au budget ;**

**APPROUVE l'attribution de la subvention d'un montant de 15 000 € et une cotisation annuelle de 500€.**

Extrait certifié conforme,